



# Prométerre MAG

**N° 13** Décembre 2021  
**Bulletin trimestriel de Prométerre**

Association vaudoise  
de promotion des métiers de la terre  
Avenue des Jordils 1-3  
1006 Lausanne  
[www.prometerre.ch](http://www.prometerre.ch)

---

**Initiative élevage**

## Nouveau combat

pp. 2-3

---

**Soutien demandé après  
les attaques de loups** p. 4

---

**Élevages bovins: solutions  
pour moins de méthane** p. 5

---

**Carotter le sol pour  
mesurer le carbone** pp. 6-7

---

**Une fresque habille  
la Maison du Paysan** p. 8



## Votation populaire

# L'agriculture repart en campagne

Grégoire Nappey



**Prométerre, comme l'USP, s'oppose à l'initiative populaire «Pas d'élevage intensif en Suisse», ainsi qu'au contre-projet du Conseil fédéral.**

L'intense campagne contre les deux initiatives phytos du printemps dernier semble encore proche. Mais déjà, une nouvelle échéance politique nationale se profile pour le monde agricole. L'an prochain, le peuple suisse devra se prononcer sur une initiative concernant la production animale, non sans répercussions pour l'agriculture en général. Le scrutin aura lieu au plus tôt le 25 septembre 2022, plus vraisemblablement le 27 novembre, au plus tard le 12 mars 2023.

Ce texte a été déposé en 2019 par l'association Sentience Politics. Financée par des dons et des mécènes, son nom renvoie à la notion de sensibilité animale. L'initiative exige la «fin de l'élevage intensif en Suisse», autrement dit, selon la définition des initiants, la fin de «l'élevage industriel visant à rendre la production de produits

d'origine animale la plus efficace possible et portant systématiquement atteinte au bien-être des animaux». La législation d'application devrait fixer des normes correspondant au minimum au cahier des charges version 2018 de Bio Suisse (*lire encadré*). Les importations devraient être régulées pour à la fois protéger la production nationale et respecter les nouvelles règles. Une période transitoire de 25 ans est prévue.

Rejetant l'initiative, le Conseil fédéral lui oppose un contre-projet direct. Ce texte-là fixe les normes SRPA (sorties régulières en plein air) et SST (système de stabulation particulièrement respectueux des animaux) comme standard. Il est plus exigeant que l'initiative pour les bovins et les porcs. Les importations ne seraient pas touchées.

Ces deux options sont en cours de traitement au Parlement. Le Conseil national s'y est penché le 14 décembre dernier, alors que ce *ProméterreMAG* était déjà sous presse: le Conseil des États reprendra le sujet en mars. La date de la votation populaire

dépend de la vitesse de travail aux Chambres.

Comme l'Union suisse des paysans et bon nombre d'autres organisations agricoles (cantonales et de branches), Prométerre, après décision de son Comité, s'oppose aux deux textes et espère que les parlementaires donneront un signal dans le même sens.

### Le consommateur a déjà le choix

L'initiative toucherait de plein fouet la production animale en Suisse, mais aussi toute l'agriculture du pays. En effet, bon nombre d'exploitations pratiquent en parallèle culture et élevage. En acceptant des exigences aussi élevées, on limiterait de manière drastique la détention d'animaux et les coûts de production prendraient l'ascenseur.

La pratique indigène se caractérise par un niveau très élevé de bien-être animal, encadrée par une législation considérée comme l'une des plus sévères du monde. L'élevage de masse n'existe pas ici. Sans compter que de nombreux

labels vont encore plus loin et que l'ensemble du système fait l'objet de contrôles rigoureux. En outre, la Suisse dépend déjà considérablement des importations pour nourrir sa population. Réduire la production ne ferait que réduire davantage encore notre niveau d'auto-alimentation.

On sait que par ses achats, le consommateur n'est pas forcément toujours cohérent avec ses choix dans les urnes. Or, il a déjà à disposition des produits aux normes voulues par l'initiative. Pourquoi dès lors déstabiliser le marché et prêter la liberté de choix? Si la demande évolue, l'offre saura s'adapter.

Ainsi, pour éviter que des choix relevant de l'émotionnel viennent mettre en danger la viabilité du monde agricole, celui-ci doit se mobiliser une nouvelle fois. Prométerre participe à un groupe de travail national qui, sous la houlette de l'USP, prépare et coordonne la campagne.

Il conviendra initialement d'informer et de sensibiliser les familles paysannes sur les conséquences

concrètes de l'initiative: dans le canton de Vaud, une brochure sera adressée en janvier à toutes les exploitations. Puis, en phase de précampagne, il s'agira de multiplier, pour le grand public, les explications sur la manière dont se déroule l'élevage en Suisse. Différents contenus et formats (textes, vidéos, panneaux, imprimés) sont prévus sur plusieurs canaux. Les réseaux sociaux seront à nouveau utilisés, et du matériel d'information sera proposé aux professionnels. Ceux qui souhaitent s'engager peuvent aussi organiser chez eux des événements où le public pourra se rendre compte «en vrai» de la réalité sur le terrain. Un important travail auprès des médias doit aussi être effectué.

### Des émojis pour convaincre

La campagne elle-même, où l'on argumentera frontalement sur le non à l'initiative, interviendra une fois passé le scrutin précédent. Si l'on vote en novembre, elle sera donc lancée fin septembre.

De la visibilité sur tous les supports, physiques et virtuels, est prévue. Le concept visuel reposera sur des émojis, ces figures rondes et jaunes utilisées pour exprimer une émotion en se passant de mots. L'idée est de se démarquer des nombreuses campagnes de marketing montrant des scènes idylliques et de chercher à frapper l'attention avec des messages forts. L'emoji permet de toucher tous les publics et d'être mis en scène dans de multiples situations

(autocollants ou balles rondes par exemple).

Prométerre se lance dans cette campagne avec la conviction qu'il est de l'intérêt des familles paysannes et de la population de rejeter l'initiative et le contre-projet. Le bien-être animal fait partie des préoccupations premières de professionnels qui savent s'adapter aux attentes du consommateur. À ce titre, il importe que la mobilisation soit forte pour ce nouveau combat.

### Que dit le cahier des charges 2018 de Bio Suisse?

- SRPA (sorties régulières en plein air) obligatoires pour les animaux qui pâturent.
- Troupeaux de vingt têtes maximum pour les veaux.
- Sorties en plein air pour tous les porcs dès l'âge de 24 jours, davantage de surface par animal, prolongation de la durée d'allaitement.
- Deux unités de 2'000 poules pondeuses chacune par exploitation, davantage de surface par animal dans le poulailler et au pâturage.
- Quatre troupeaux de respectivement maximum 2'000 (pré-engraissement) et 500 (finition) volailles de chair par exploitation, davantage de surface dans le poulailler et au pâturage, prolongation de la durée d'engraissement.

# ÉDITO



## Tous perdants!

Claude Baehler, président

L'initiative «Non à l'élevage intensif en Suisse» mettrait en péril la production animale dans notre pays, surtout les filières porcines et de la volaille. Pour satisfaire aux limitations d'effectifs prévues par ce texte et maintenir la production à son niveau actuel, il faudrait construire des milliers de poulaillers d'engraissement. Irréaliste économiquement, cette perspective se heurterait aussi aux règles de l'aménagement du territoire.

Ce seul exemple montre que les normes de détention que l'initiative veut imposer conduiraient à une condamnation de pans entiers de la production indigène et à une augmentation massive des coûts de ceux qui subsisteront. De nombreux agriculteurs seraient condamnés à redimensionner leur production ou à jeter l'éponge. Aux pertes de substance et de revenus que cela engendrerait, s'ajouteraient les incidences pour la production fourragère et une déstabilisation des marchés vers lesquels les surfaces libérées devraient être réaffectées. Sans compter que l'exigence de garantir une égalité de traitement entre production indigène et importations serait inapplicable car contraire à nos engagements internationaux. Bref, c'est l'agriculture dans son ensemble qui en pâtirait.

De prime abord généreux, le délai transitoire de 25 ans ne change pas grand-chose à la donne. Les nouveaux standards seraient en effet définis et donc imposés par les acteurs de la branche bien avant cette échéance. Dès lors, plus personne ne voudrait prendre le risque, au lendemain d'une éventuelle acceptation de l'initiative, d'un quelconque investissement dans des installations ne respectant pas les futures normes.

## «Nous devons expliquer les avancées importantes de ces vingt dernières années en matière de bien-être animal.»

Perdants, les consommateurs le seraient aussi, victimes d'une forme de nivellement par le bas. Car l'offre actuelle de produits labellisés conformes à ce que l'initiative veut imposer est surabondante. Il n'y a donc pas de lacune à combler dans le haut de la pyramide qualitative. Par contre, pour ceux qui ne peuvent ou ne veulent s'offrir ce standard, l'acceptation de l'initiative constituerait une régression puisqu'ils devraient se rabattre sur des produits de moins bonne qualité importés en plus grande quantité pour pallier la diminution de la production indigène.

Le contre-projet du Conseil fédéral n'est quant à lui pas meilleur, voire pire. On peut toutefois espérer qu'il soit rejeté par le Parlement, ce qui nous épargnerait de nous prononcer à son sujet.

Après les efforts fournis pour gagner la bataille du 13 juin dernier, l'agriculture doit se remobiliser contre ces textes. Cette fois encore, un gros travail nous attend pour expliquer à la population les avancées importantes de ces vingt dernières années en matière de bien-être animal et, à cet égard, la situation enviable de la Suisse en comparaison internationale. Il s'agira aussi de mettre en évidence l'importance du bétail pour la valorisation des herbages, la fertilité des sols et la mise en valeur des nombreux sous-produits de notre alimentation.

Les enjeux sont d'importance et j'invite chacune et chacun à s'investir avec conviction dans la campagne. C'est ainsi que nous parviendrons à convaincre la population de rejeter ces textes contre-productifs.



## Ressources humaines Dépanner, aider, placer

Béatrice Isoz, Terremploi



**Filiale de Prométerre, Terremploi comprend un service de dépannage qui propose différentes prestations. Petit catalogue.**

C'est l'une des plus jeunes unités de Prométerre. Créée en 2010, elle place au cœur de ses activités les ressources humaines des exploitations agricoles ou des entreprises proches des métiers de la terre. Au sein du service dépannage, les prestations couvrent tous les besoins...

### Dépannage agricole

Le dépannage agricole s'adresse aux exploitants ayant besoin d'être épaulés ou remplacés temporairement sur leur exploitation. Cette prestation permet de remplacer le chef d'exploitation ou un collaborateur familial dans des délais extrêmement courts par du personnel qualifié et expérimenté. Terremploi met également à disposition de la main d'œuvre complémentaire qualifiée ou non, répondant aux critères du demandeur et dans le respect des réglementations cantonales. Bien connu depuis longtemps par ceux qui font appel à Terremploi, Jean-Albert Bridel reste à disposition, ainsi que deux nouveaux dépanneurs: Iwan Burri et Enzo Della Nave.

### Service rural d'entraide

Destinée aux familles paysannes, cette prestation, réalisée en collaboration avec l'Association des

paysannes vaudoises, fournit une aide rurale pour un remplacement ou un soutien dans les tâches ménagères courantes (ménage, lessive, repas, jardin potager, garde d'enfant). Sur un simple appel ou courrier électronique, nos représentantes régionales rechercheront une aide à proximité et géreront tous les aspects administratifs de la mission.

Pour le Service rural d'entraide comme pour le dépannage, les heures de prestations sont subventionnées par le canton de Vaud et la Fédération Rurale Vaudoise (FRV) en cas de maladie, d'accident, de maternité, de paternité, de service militaire ou de service civil.

### Placement et recrutement de personnel

Destiné aux employeurs des métiers de la terre, la prestation de recrutement de personnel permet d'alléger et simplifier les démarches de recherche et d'engagement de personnel, qualifié ou non. On peut ainsi confier la recherche à Terremploi et focaliser son énergie sur l'exploitation. Sur la base des critères transmis, l'accompagnement, le conseil et les démarches administratives d'engagement sont assurées.

### Renseignements

021 614 24 23  
[depannage-recrutement@prometerre.ch](mailto:depannage-recrutement@prometerre.ch)

## Mesure de soutien pour les victimes du loup

**Prométerre et plusieurs partenaires demandent au canton un soutien économique pour les professionnels touchés par le prédateur.**

Après une première alerte l'an passé, des meutes de loups ont multiplié les attaques contre des troupeaux de bovins cet été dans le Jura vaudois. Dans les Alpes suisses, la présence du prédateur est connue depuis des années. Les élevages ovins de montagne en sont particulièrement victimes. La soudaine recrudescence de cas sur des veaux et des génisses a frappé les esprits, parmi les éleveurs et dans l'opinion publique.

### Soutien pour les éleveurs

Face à cette situation grave et d'entente avec les fédérations d'élevage, la Société vaudoise d'économie alpestre et Prométerre ont déposé une demande auprès des deux ministres en charge de l'agriculture et de la faune, respectivement Philippe Leuba et Béatrice Métraux. Objectif: instaurer une contribution cantonale destinée à compenser les conséquences économiques

de la présence de loups, notamment en meutes, sur le territoire vaudois.

Cette revendication vient compléter deux mesures existantes, à savoir le remboursement des coûts liés aux mesures de protection et l'indemnisation aux dégâts causés par les carnages. En ajoutant à ce dispositif un soutien pour les éleveurs et amodiataires, l'État reconnaîtrait le travail supplémentaire et les pertes de revenus engendrés par ceux qui doivent prendre des mesures de prévention lourdes afin de pouvoir poursuivre leurs activités pastorales. (CHA/GNA)



Vache attaquée dans le Jura vaudois l'été dernier.

## Difficultés et santé mentale: oser en parler

Béatrice Manceau



**Proconseil propose plusieurs formations pour aborder les dépendances, la dépression ou le suicide.**

Parce que les problèmes ne touchent pas que les autres et qu'ils peuvent s'immiscer dans le quotidien de nombreuses familles paysannes, Proconseil propose plusieurs formations en lien avec la santé mentale. Elles ont été mises en place sous l'impulsion de l'Aumônerie agricole du canton de Vaud, du Canton et de la cellule Agridiff de Prométerre.

«Et si on parlait de dépression?» ou «Alcool, tous concernés?»: parce que le conseil agricole concerne aussi le développement personnel, le calendrier de formations et activités pour les groupes d'études a été étoffé par la création d'une nouvelle catégorie de rencontres: le soutien. Ces rendez-vous autour de sujets déli-

cats comme les dépendances, la dépression et le suicide aident et mettent en réseau les personnes en difficultés dans une démarche de prévention, d'accompagnement et de soin. Avec l'éclairage de spécialistes de la santé, les proches, souvent démunis, peuvent aussi participer.

Ces formations gratuites — elles sont prises en charge par la DGAV et Proconseil — offrent un cadre pour dépasser les idées reçues. Elles permettent de réfléchir à la manière d'accueillir les difficultés ressenties en soi-même ou exprimées chez l'autre, afin de mobiliser les ressources de protection et d'orientation via un réseau de prise en charge adéquate.

**Renseignements et inscription aux formations:** 021 614 24 35  
Aumônerie: 079 614 66 13  
Cellule Agridiff: 021 614 24 17  
[www.prometerre.ch/soutien](http://www.prometerre.ch/soutien)

## Elevages bovins Moins de méthane, c'est possible

Jean-Luc Oberson et Pascal Rufer, Proconseil

**Des compléments alimentaires existent sur le marché, ou sont en cours de développement, afin de réduire les émissions de méthane. Petit tour d'horizon.**

La vache fait partie du paysage suisse, qu'elle soit élevée pour son lait ou pour sa viande. Elle valorise les prairies et pâturages. Les bovins s'intègrent dans un cycle vertueux: la prairie capte du CO<sub>2</sub> et de l'azote dans sa biomasse, nourrit les animaux qui produisent du lait, du fromage ou de la viande puis restituent au sol des engrais de ferme nécessaires à leur fertilité. Mais le ruminant émet au passage des quantités importantes de méthane, qui se retrouvent dans l'atmosphère. Selon les experts du GIEC, organisme de l'ONU chargé de l'expertise du climat, ce gaz est 28 fois plus puissant que le CO<sub>2</sub> et contribue aussi au réchauffement climatique. Certes, cela plante une épine dans le pied des éleveurs de bovins et donne des arguments aux milieux anti-élevage. Mais cela représente aussi une opportunité de montrer que l'agriculture fait partie de la solution, car il est techniquement possible de réduire la production de méthane de nos vaches. Par quel moyen et à quel coût? Voici quelques pistes...

### Graines de lin et de colza

Les graines de lin et de colza sont connues pour leur richesse en huile. Elles ont fait l'objet de nombreux essais et recherches ces dernières années. On parle de matière grasse non protégée. Leur ajout dans l'alimentation

permet de réduire les émissions de méthane de 10 à 15%. En parallèle, la digestibilité des fibres s'en trouve diminuée et la matière grasse du lait diminue. Avec la graine de lin extrudée (mode de fabrication), on apporte en plus des quantités intéressantes d'acide Oméga-3, reconnues dans le label Bleu-Blanc-Cœur (nutrition respectueuse de l'environnement). La graine de colza doit être entière, le tourteau ne contenant pas assez de matière grasse. Le plus gros frein avec les oléagineux réside dans les quantités qui doivent être distribuées pour avoir un effet significatif, soit 10 à 15% de la matière sèche (MS) ingérée. À raison de 2 kilos par vache et par jour, les coûts seraient importants et les surfaces nécessaires pour cultiver ces oléagineux insuffisantes en Suisse.

### Compléments alimentaires

De nombreuses sociétés actives dans la nutrition animale sont à la recherche du graal. Ainsi l'additif Mootral, à la suite d'essais réalisés en Europe, promet des réductions allant jusqu'à 30%. Pour la Suisse toutefois, les extraits d'ail qu'il contient posent des problèmes au niveau du règlement sur la livraison du lait. Et son coût n'est pas encore connu.

La firme Agolin propose un produit utilisé en Europe depuis quelques années, et disponible sur le marché Suisse depuis cet été. Basé notamment sur des extraits de coriandre, il permet une réduction de 10% de la production de méthane. En outre,



Les compléments alimentaires doivent pouvoir être distribués tous les jours et si possible répartis sur la journée.

de nombreux essais réalisés en Europe ont montré un effet positif sur la production de lait, le taux protéique (TP) et la fertilité des vaches laitières. Son utilisation à raison de 1 gramme par vache laitière (VL) et par jour est parcimonieuse, rendant son coût très accessible (12 francs par vache et par an selon le fabricant).

La maison DSM produit une molécule synthétique, la 3-NOP, incorporée dans son produit Bovaer qui réduirait de 25 à 30% les émissions de méthane, selon plusieurs études européennes et américaines. Ce complément n'est pas encore disponible sur le marché mais est en cours d'homologation. Il s'utilise à faible dose (1,6g/VL/jour) et son coût n'est pas encore connu. De plus, l'acceptation par le consommateur d'un nouvel additif synthétique devra également être vérifiée.

D'autres produits comme les tanins ou les algues sont encore en expérimentation. Ils peuvent parfois réduire la digestibilité et des questions d'approvisionnement se posent. C'est pourquoi la combinaison de différentes substances doit être optimisée pour déboucher sur des solutions intéressantes.

### Mode de distribution

Pour avoir un effet réel, les compléments doivent être distribués tous les jours et si possible répartis sur la journée. L'incorporation à un minéral permet d'en distribuer à tous types de bovins, soit à la crèche (mangeoire), au DAC (distributeur automatique de concentrés) ou dans une ration mélangée. Le bolus (administration par voie orale) pourrait également être une solution à l'avenir pour faciliter la distribution au pâturage.

## En bref

### Prévoyance professionnelle: réduction de tarif en 2022

La Fondation rurale de prévoyance (FRP) met tout en œuvre pour donner aux employés de ses membres un accès au deuxième pilier à un coût le plus bas et avec une administration la plus légère possible. Son objectif? En simplifier la gestion. Si elle est intéressante en ce sens,

elle s'avère aussi dorénavant moins chère: la prévoyance professionnelle des travailleurs agricoles verra son tarif des primes de risque diminuer en 2022, de 3,2% à 3% du salaire assuré, tous frais compris. N'hésitez pas à prendre contact avec nous si vous deviez en éprouver le besoin. Pour tout renseignement: 021 966 99 99, [frp@prometerre.ch](mailto:frp@prometerre.ch) (DGA)

### Train d'ordonnances agricoles

Le Conseil fédéral a adopté les modifications d'ordonnances pour 2022. S'il a reporté à 2024 l'entrée en vigueur de l'obligation des pendillards pour épancher le lisier, la couverture de toutes les fosses à purin est désormais une règle PER obligatoire. Pour le secteur laitier, bonne nouvelle, la décision du gouvernement de

diminuer de 15 à 14 centimes le supplément par kilo de lait destiné à la fabrication de fromages a été annulée au Parlement. En outre, le supplément pour le lait commercialisé passera à 5 centimes au lieu de 4,5. Enfin, la culture du chanvre pour les graines ou les fibres pourra désormais bénéficier des paiements directs. (CHA)



En plus de Gaëlle Stadler (en congé maternité), les collaboratrices Patricia Rohner (placement), Françoise Marendaz et Marie Laure Pétremand (recrutement du personnel dépannage), de g. à dr., ont rejoint la coordination du service dépannage.

## Mesures

# Carbone dans les sols, mode d'emploi

Nicolas Messieux et Grégoire Nappey



Une journée pour expérimenter le carottage du sol à la main et avec des machines spéciales a été organisée par une équipe de Proconseil. © PHOTOS FLORIAN CELLA / PROMÉTERRE

**L'agriculture a la capacité de séquestrer le carbone dans ses sols. Mais comment le mesurer? Proconseil a testé le carottage de 600 parcelles, dans les règles de l'art.**

Un matin d'octobre à Ballens, près de Bière. Une exploitation agricole est le théâtre d'une inhabituelle agitation. Sur le terrain, une équipe de Proconseil a organisé une journée pour expérimenter la mesure du carbone stocké dans les parcelles agricoles. Dans le cadre de sa stratégie climat, et en partenariat avec

le canton de Vaud via la DGAV, la filiale de Prométerre a lancé une étude pilote. Objectif: évaluer de manière fiable l'état initial des stocks de carbone et prédire la dynamique de séquestration de ce gaz qui focalise toutes les attentions à l'heure du changement climatique. Pour y parvenir, une vingtaine de domaines, soit pas moins de 600 parcelles réparties sur le territoire vaudois, participent au projet.

L'enjeu est de taille. Car l'agriculture peut, via ces captures de carbone, générer des crédits

synonymes de nouveau revenus (*lire Prométerre MAG no 12*). Différents acteurs se profilent d'ailleurs déjà sur le marché avec des «contrats carbone». Le hic? Ils appliquent leurs propres méthodes de mesures, qui ne respectent pas forcément les standards du GIEC, organisme de l'ONU chargé de l'expertise du climat. Prométerre compte bien se positionner dans ce domaine, afin de proposer à ses membres des solutions à fois dans leur intérêt, celui de l'environnement, et sur des bases alignées aux exigences internationales.

Retour à Ballens, où la pratique officielle prévaut. Les conseillers de Proconseil sont venus approfondir leurs connaissances, pour mieux accompagner ensuite les professionnels pour ces démarches, inédites dans le canton de Vaud. «Notre but avec cette phase pilote est de choisir une méthode et de s'y former, de voir comment elle peut s'appliquer à large échelle en parallèle des habituels contrôles PER afin de limiter le travail et les coûts, explique Aude Jarabo, cheffe de projet climat. Tout cela prend du temps car le prélèvement ne s'effectue pas de la même manière pour le carbone (carottage) que pour les PER (tarière) et il faut que nous respections les standards internationaux pour que les crédits soient ensuite reconnus.»

Dans le canton, deux études successives menées par l'HEPIA (Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève) sur mandat de l'État ont documenté le potentiel de séquestration de carbone dans les sols et de préciser les taux d'évolution de la matière organique et leurs liens avec les pratiques agricoles. Il y aurait ainsi

un potentiel de séquestration de 2 à 4 millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> à l'horizon 2050 dans les terres arables vaudoises.

## Vingt carottes sur une parcelle

Sur l'exploitation de Ballens sont également présents le professeur en agronomie Pascal Boivin de l'HEPIA et son assistant de recherche Téo Lemaître, Serge Amiguet, directeur du laboratoire d'analyse Sol Conseil, ainsi que deux entreprises de prélèvements automatisés avec trois modèles de machines différents.

La mise en place de ces mesures n'est pas une mince affaire. Emilie Carrard, chez Proconseil, a dû effectuer des entretiens préalables avec les agriculteurs. Ceux-ci visaient à récupérer la cartographie des parcelles et d'identifier les regroupements possibles pour l'échantillonnage, ainsi que consigner les pratiques agricoles mises en œuvre.

L'expérience est menée sur différentes surfaces du domaine. Le potentiel de séquestration de carbone dépend en effet essentiellement du type de sol et de la matière organique déjà présente (*lire encadré*), mais aussi de la manière dont la surface est exploitée. Il varie donc selon l'usage de la parcelle, des cultures (notamment les couverts), les apports organiques, le travail du sol ou la rotation.

## Nettoyer l'échantillon

Dans les champs, les représentants de l'HEPIA expliquent les spécificités techniques et la méthodologie de mesure, puis procèdent à une démonstration. La méthode standard est d'extraire une «carotte» en vingt points de la parcelle, dix sur chacune des deux diagonales de la surface. Ces prélèvements se réalisent soit à la main avec une gouge, soit avec un véhicule qui effectue des prélèvements automatisés. Les sondages descendent jusqu'à 30 cm, car la séquestration carbone se fait sur ce volume de sol selon le standard international. C'est là une des différences importantes avec les prélèvements PER classiques à 20 cm.

Pour que la mesure de volume total de carbone soit juste, il faut enlever de la carotte les plantes de surface, les cailloux et éventuels animaux (*lire encadré*). Les échantillons sont ensuite envoyés en laboratoire.

Pour conserver le volume de sol, ce n'est pas une tarière, comme pour les PER, qui est utilisée, mais une «gouge à marchepied» spécialement fabriquée par l'HE-

PIA: l'outil, que l'on chevauche, s'arrête exactement à 30 cm. À chaque prélèvement, il s'agit de vérifier que le cylindre est correctement rempli et qu'il n'y a pas de perte lors du transfert dans le seau. Cette procédure, couplée à un peu d'expérience, permet de couvrir six parcelles par jour.

## Des quads avec des sondes

Le sondage opéré avec des quads équipés de sondes automatisées est beaucoup plus rapide (dix minutes pour une parcelle!) que la méthode manuelle. Mais le procédé s'avère moins précis: le risque de perdre du volume à l'extraction est réel. En outre, l'impossibilité de les utiliser dans des champs détremés, aux cultures déjà développées ou dans les parcelles ayant trop de pierres (viticulture en particulier) relativise leur potentiel d'utilisation à grande échelle. En plus, leur coût reste conséquent.

À l'issue de la journée, il est décidé que le projet pilote sera basé sur des prélèvements manuels. De son côté, l'HEPIA comparera les résultats obtenus sur quelques surfaces avec ces machines. Ces résultats permettront d'évaluer, sans doute durant le premier trimestre 2022, quel moyen peut être privilégié à l'avenir.

Un seul prélèvement ne suffira pas. Pour chaque parcelle, il faut connaître le taux de carbone initial (première mesure) puis observer son évolution. Coûteux, ce travail pourrait s'effectuer parallèlement à la mesure de matière organique faite pour les PER, soit une fois tous les dix ans. Entre-temps, les responsables du projet souhaitent pouvoir à la place employer le carnet des champs. Un traitement informatique automatisé tenant compte, entre autres pour chaque parcelle, de la rotation des cultures et des apports de fumure, permettrait d'estimer la séquestration de carbone au plus proche de la réalité, espèrent-ils.

Les prélèvements se poursuivront jusqu'au gel des sols afin de tester la méthodologie dans des conditions variées. Après l'examen en laboratoire, les agriculteurs et agricultrices «pilotes» pourront connaître, courant 2022, l'état initial de leurs stocks de carbone. Et savoir si leurs pratiques permettent aux parcelles d'être dans une dynamique positive de séquestration de carbone ou, au contraire, si elles déstockent.

Une bonne base pour déployer rapidement les contributions de l'agriculture au plan climat vaudois.



À la machine, le processus est bien plus rapide...



...mais à l'inconvénient d'être moins précis.

## Le carbone organique du sol

Les sols cultivés stockent pour la plupart du carbone. On parle de carbone organique du sol ou de matière organique. Celle-ci se compose des tissus vivants (animaux, bactéries, champignons, racines), de tissus morts (feuilles, fragments végétaux ou particules diverses en cours de digestion), ainsi que de la matière organique séquestrée qui est incorporée dans l'horizon (couche du sol) humique. Il en résulte que les sols ont un potentiel très important de stockage de carbone.

Afin que le carbone ne se minéralise pas et reste ainsi dans le sol, l'agriculteur doit piloter sa fertilisation à long terme pour avoir à la fois une minéralisation suffisante qui nourrisse ses cultures et une immobilisation à long terme de la matière organique (du carbone, donc) dans ses sols. En général, le taux est augmenté en épandant des engrais de ferme et en plantant des couverts végétaux (biomasse).

Pour mesurer de manière correcte le taux de carbone d'un sol, il faut en connaître la quantité absolue et pas le pourcentage. En effet, si l'on prend l'exemple d'un sol contenant 2% de matière organique après test en laboratoire, cette proportion est uniquement calculée sur la fraction non minérale. Si ledit sol contient beaucoup de cailloux (et de vides liés à ces cailloux), par exemple 30%, pour 1m<sup>3</sup>, il y a donc 0.3 m<sup>3</sup> de cailloux et de vides, et le 2% n'est applicable qu'aux 0.7 m<sup>3</sup> restants. Si l'on considère tout le m<sup>3</sup>, son taux moyen n'est donc que de 1.4% (2% x 0.7).

Cet aspect est particulièrement important dans le canton de Vaud où les sols caillouteux sont nombreux, notamment à cause des moraines glaciaires et des rivières qui ont formé des sols grossiers. Une évaluation visuelle de la densité du sol au moyen d'un référentiel de pédologie est donc effectuée en parallèle aux carottages.



Le carottage doit se faire sur 30 centimètres de profondeur pour que la mesure soit valable.

## Maison du Paysan

# Une fresque tout en hauteur

Dans le cadre de ses 100<sup>e</sup> et 25<sup>e</sup> anniversaires, Prométerre a décidé d'offrir une fresque à la Maison du Paysan à Lausanne/Ouchy, où elle a son siège.

Pour donner vie au projet, la direction s'est approchée de l'École cantonale d'art de Lausanne (ECAL). Les étudiants et étudiantes de l'année propédeutique ont planché sur le projet dans le cadre d'un exercice d'illustration graphique. Les travaux ont été présentés à un jury qui a choisi l'œuvre signée Amedeo

Oddo. Entre lac, montagne et campagne, elle présente les différentes facettes de l'agriculture vaudoise et romande. De grandes lettres intégrées à ce panorama forment le mot «PAYS», façon de renvoyer tant à la Suisse, qu'au paysage et, bien sûr, au monde paysan.

Bien visible en descendant l'avenue d'Ouchy, couvrant les huit niveaux, la fresque distingue la Maison du Paysan en ville, y soulignant la présence agricole, tout en conférant au bâtiment et au quartier un nouvel attrait. (GNA)



## Réponse d'expert...

Anne-Caroline Gendroz,  
Juriste, Société rurale de protection juridique (SRPJ)

**La question** - Je suis fermier de quatre hectares de terrains communaux et mon contrat vient à échéance dans deux ans. Ai-je droit à une prolongation de mon bail? Si oui, comment et à quel moment exercer ce droit?

**La réponse** - La Loi fédérale sur le bail à ferme agricole (LBFA) prévoit, à ses articles 26 et suivants, que le fermier a en principe droit à une prolongation. Les délais pour agir sont différents selon que l'on a à faire à un contrat de durée déterminée ou indéterminée.

Un contrat de durée déterminée est conclu pour une durée minimum de six ans et se termine sans autre avis à la fin de la durée convenue; la commune n'a pas besoin de le résilier. Il appartient donc au fermier de s'adresser à l'autorité compétente en sollicitant une prolongation de son bail au minimum neuf mois avant la fin de son contrat. Pour éviter cette démarche, il est conseillé d'anticiper, de prendre contact avec la commune propriétaire et de négocier assez tôt la signature d'un nouveau contrat.

Un contrat de durée indéterminée prévoit une durée initiale de six ans minimum et des reconductions également de six ans minimum; la commune doit le résilier une année à l'avance pour son échéance si elle entend procéder à une redistribution des terrains communaux. Le fermier doit agir dans un délai de trois mois dès la réception de la lettre de résiliation pour demander une prolongation.

Dans les deux cas, le fermier doit adresser une requête écrite à la commission préfectorale de conciliation en matière de baux à ferme agricoles du district dans lequel se situe l'immeuble. Le préfet et deux assesseurs tenteront la conciliation.

En cas d'échec, le fermier devra saisir le tribunal d'arrondissement du lieu de situation de l'immeuble. Le tribunal examinera alors si la prolongation peut être imposée à la commune et décidera, le cas échéant, de la durée de la prolongation. Elle peut s'étendre de trois à six ans.

Il pourrait espérer une prolongation du bail de 3 à 6 ans.



## Un café avec...

Victoria Chirichiello,  
Chargée de projets communication, Prométerre

### Quel est votre rôle au service de communication?

Je m'occupe principalement de la plateforme Agriculture Durable. Bien que lancée en 2019 dans le cadre de la précampagne contre les initiatives phytos, c'est devenu depuis une base romande d'information généraliste et apolitique sur l'ensemble des réalités agricoles pour entretenir le lien entre population et monde paysan.

Mes missions sont donc de la faire évoluer, de l'alimenter en contenus de vulgarisation et de contribuer à sa notoriété.

### Un projet en cours dont vous aimeriez nous parler?

Le Circuit paysan! Il s'agit de sentiers didactiques agricoles dont on a fait une première expérience cette année à Denens. C'est un moyen concret de toucher la population. Notre but est de développer le concept en 2022 en lançant d'autres circuits.

### Quel est votre défi professionnel du quotidien?

Me rappeler que c'est une bonne

chose que je ne sois pas du milieu agricole dans ce travail de vulgarisation. Je sollicite les spécialistes de la maison pour mieux comprendre et ensuite retranscrire. Et plus je me familiariserai avec la matière, plus je risque de perdre cet œil novice qu'a la majorité du grand public. La ligne est fine!

### Y a-t-il des valeurs qui vous animent au travail?

La bienveillance et l'entraide: chaque personne a quelque chose à amener dans une équipe, il est donc impératif d'être à l'écoute, de pouvoir se poser des questions et de se soutenir. Et j'ai besoin que le travail fasse du sens, ce que je retrouve ici chez Prométerre.

### Et qu'est-ce qui vous fait vibrer hors du bureau?

Être dehors, c'est ma façon de recharger les batteries. Donc je fais du vélo, de la grimpe, et aussi de la marche. Et j'aime beaucoup manger — d'ailleurs j'ai toujours un petit quelque chose au bureau, n'hésitez pas à passer vers moi aux Jordils! (MRJ)